

Loi Macron, réforme de la justice prud'homale, loi Travail, ordonnances Macron et décret Magendie :

Autant de mesures qui ont modifié substantiellement le droit du travail et les règles encadrant la rupture du contrat de travail, mais aussi, les règles de procédure et le régime fiscal des indemnités, impactant significativement la pratique du contentieux social.

Présentation animée par Olivier Bluche, Avocat Associé, Département contentieux social et droit pénal du travail

Précontentieux

- L'émergence de nouveaux risques contentieux liés à l'entrée en vigueur des barèmes Macron
- Les nouvelles règles du droit du licenciement
- La négociation avec le salarié : incidence du régime social et fiscal

Contentieux

- La clé du contentieux : la preuve (mode de preuve, recevabilité, etc.)
- Le conseil de prud'hommes : nouvelles pratiques et nouvelles exigences
- La cour d'appel : nouvelles pratiques et nouvelles exigences
- Indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse



reinhardtmarvilletorre
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Petit Déjeuner—Présentation

Le mardi 15 janvier 2019 à 8h30

Inscriptions avant le 10 janvier 2019 à l'adresse
suivante : ouazzar@rmt.fr

58 avenue Kléber 75116 Paris
www.rmt.fr